



FÉDÉRATION DU PERSONNEL PROFESSIONNEL
DES UNIVERSITÉS ET DE LA RECHERCHE

CRÉATION DU
CONSEIL DES
UNIVERSITÉS
DU QUÉBEC (CUQ)

MÉMOIRE REMIS AUX RESPONSABLES DE LA
CONSULTATION | OCTOBRE 2016

CONTENU

INTRODUCTION

UN NÉCESSAIRE LIEU DE RÉFLEXION

Combler le déficit en coordination	p. 3
Pour un conseil avisé	p. 3
○ Mission et responsabilités	p. 4
○ La cohésion avant tout	p. 5
○ L'évaluation : une arme à double tranchant	p. 6
○ Pour un réel accès au savoir	p. 7
○ La composition du futur conseil	p. 7
Le rôle de la commission mixte	p. 8

UN ATOUT POUR LE CUQ : LES PROFESSIONNELS

Des agents de succès	p. 9
----------------------	------

CONCLUSION

Les huit recommandations de la FPPU	p. 11
-------------------------------------	-------

INTRODUCTION

En juillet 2016, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, M^{me} Hélène David, a donné le coup d'envoi des consultations sur la création d'un Conseil des universités du Québec (CUQ) et d'une Commission mixte de l'enseignement supérieur. Un comité a été mis sur pied pour solliciter l'avis des partenaires du milieu. Concernée par les enjeux du monde universitaire, la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU) présente donc avec grand intérêt ce mémoire.

Seule entité syndicale à représenter exclusivement du personnel professionnel universitaire au Québec et au Nouveau-Brunswick, la FPPU regroupe 11 syndicats et associations. Ses quelque 2 000 membres sont répartis à la grandeur des territoires québécois et acadien. Près de la moitié sont des professionnels administratifs et pédagogiques. Les autres membres sont des professionnels de recherche, employés dans divers laboratoires et centres d'études.

La FPPU est donc bien placée pour faire entendre la voix collective de ces acteurs de la vie universitaire, qui assurent une présence indispensable auprès des étudiants, des chargés de cours, des professeurs et des différentes administrations des universités québécoises.

UN NÉCESSAIRE LIEU DE RÉFLEXION

COMBLER LE DÉFICIT EN COORDINATION

Placée sur un échiquier mondial en perpétuelle évolution, l'université se trouve actuellement poussée vers une philosophie de développement économique. Elle subit d'énormes pressions pour assurer la formation d'une main-d'œuvre spécialisée et la recherche orientée vers la grande entreprise. Elle se retrouve ainsi à devoir lutter pour protéger son statut en tant que lieu de débat et de réflexion. Sans cette liberté intellectuelle, l'université ne pourrait plus contribuer pleinement à la compréhension et à la maîtrise des enjeux sociaux, environnementaux, culturels et économiques de notre société.

En 2013, lors du Sommet sur l'enseignement supérieur, la FPPU s'interrogeait sur le rôle et les responsabilités de l'université de la façon suivante : « *Celle-ci ne devrait-elle pas demeurer un milieu de vie stimulant pour la relève, un lieu de formation et de développement de la connaissance fondamentale et appliquée, un lieu de doute et, surtout, un milieu où la démarche critique est valorisée et stimulée ?* »¹ Trois ans plus tard, force est de constater que ces préoccupations demeurent !

La disparition du Conseil des universités du Québec, en 1993, a laissé un grand vide. Malgré la présence de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et, plus récemment, du Bureau de coopération interuniversitaire, **le milieu de l'enseignement supérieur a connu une période de turbulences**. Explosion des campus satellites et centres universitaires, concurrence mutuelle des divers établissements pour le recrutement des étudiants, dérapages majeurs dans la gestion des finances... Voici quelques exemples des dérives des dernières années. Le constat est brutal : il n'existe pas de réelle vision de l'enseignement supérieur au Québec.

Pour poser un regard global sur le milieu universitaire québécois, il faut un nouveau lieu de réflexion, d'analyse, d'influence et de décision. En ce sens, **la FPPU favorise la création d'un Conseil des universités du Québec**. Cet organisme pourra guider l'essor de l'enseignement supérieur sur son territoire. Un plan de match clairement établi, doté d'objectifs précis et fondé sur le travail en collégialité, permettra aussi aux universités québécoises de mieux se positionner sur l'échiquier canadien et international.

Le Québec doit s'assurer d'offrir le meilleur aux trois cycles supérieurs. Il doit asseoir sa réputation comme destination de choix en enseignement supérieur afin d'accueillir les étudiants du monde entier. Il doit également favoriser la coopération en recherche universitaire à l'échelle québécoise, canadienne et internationale.

POUR UN CONSEIL AVISÉ

Le futur Conseil des universités du Québec (CUQ) devra être autonome. En plus d'influencer les choix ministériels, il devra aussi détenir **un pouvoir assez fort pour opérer des changements réels dans le monde universitaire**. Par conséquent, la FPPU encourage le gouvernement québécois à dégager toutes les ressources financières nécessaires pour l'organisme à venir puisse mener à bien sa mission.

Les décisions et recommandations du CUQ devront appuyer le développement du milieu universitaire québécois. Dans un premier temps, il convient de faire une analyse complète de l'enseignement supérieur au Québec afin de brosser un bon portrait de la situation. Il y aura ensuite des décisions à prendre pour

¹ Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche, « Des orientations pour l'avenir de l'université : la vision des professionnels des établissements universitaires, des centres de recherche et des organismes subventionnaires », février 2013. http://www.fppu.ca/wp-content/uploads/2013/01/Memoire-FPPU_Sommet-2013.pdf

permettre le développement concerté et cohérent du réseau des établissements d'enseignement. Bien que ces décisions appartiennent à la ministre et au gouvernement, la FPPU croit qu'il serait approprié de « sortir le politique » du processus afin que le CUQ puisse travailler de façon indépendante.

Les universités québécoises possèdent leur identité propre – leur ADN. Chacune d'entre elles a su créer une programmation unique ainsi que des cursus novateurs. À titre d'exemple, mentionnons le parcours de professionnalisation instauré par la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke. Dès l'automne 2017, ce programme d'études entraînera les futurs médecins à maîtriser des situations professionnelles de plus en plus complexes en axant l'apprentissage sur des cas cliniques, réels ou simulés. Il s'étalera sur quatre ans, jusqu'à la résidence. La relève n'apprendra plus le fonctionnement du corps organe par organe, mais de façon globale, afin de se rapprocher de l'expérience véritable du docteur qui ausculte un patient.

L'autonomie et la liberté académique des universités sont des éléments primordiaux que l'on doit préserver à tout prix. Malgré tout, il serait salubre que le développement universitaire du Québec soit encadré par une structure possédant une vision d'ensemble. Le CUQ est l'instance toute désignée pour réaliser cette mission et assurer, par son travail, l'harmonie et la cohésion entre les différents acteurs du milieu universitaire québécois.

En implantant le CUQ, le gouvernement souhaite être assisté dans ses décisions touchant l'évolution du système universitaire québécois. Il définit la mission du conseil en trois énoncés :

- Contribuer à l'orientation générale et à l'amélioration du système universitaire ;
- Conseiller stratégiquement la ministre ainsi que les établissements sur les grands enjeux de l'institution universitaire comme service public œuvrant au bénéfice de la société québécoise ;
- Concourir à l'évaluation de la qualité des activités universitaires.²

Les membres du futur conseil seront appelés à cerner les enjeux cruciaux pour les universités. Au fil des ans, les partenaires du milieu sont parvenus à un consensus sur **la mission des universités québécoises, répartie en trois volets : l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité**. Ces trois tâches centrales forment la base même de tout projet sensé de développement et d'amélioration des universités. La FPPU désire s'assurer qu'elles guideront en permanence les actions du CUQ.

Mission et responsabilités

Le CUQ sera l'organisme-clé pour servir les visées de l'enseignement supérieur au Québec. Comme nous l'avons mentionné précédemment, il devra d'abord brosser un portrait détaillé de la situation actuelle avant de définir les orientations du système universitaire et les améliorations qui s'imposent. Cet état des lieux donnera le ton aux changements proposés pour bonifier le réseau des établissements québécois afin de le rendre performant et attractif pour les étudiants d'ici et d'ailleurs.

La FPPU est d'avis que cette nouvelle entité devra **s'assurer de la bonne gestion de nos universités**. Le CUQ devra donc disposer, par son mandat, des outils nécessaires pour examiner de près le financement des divers établissements. D'où provient ce financement ? Est-il partagé de façon juste ? Les universités font-elles un usage adéquat des sommes consenties annuellement ?

² Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, « Projet de création du Conseil des universités du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur », 2016.

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Commun/Consultations_ES/Document_consultation_Universites.pdf

Dans les dernières années, les fonds réservés à l'enseignement supérieur ont subi des coupes radicales. « Faire plus avec moins » est devenu un adage courant sur les divers campus. Bien que cet objectif soit louable en soi, le climat de constante pénurie a engendré des contorsions budgétaires néfastes. C'est un fait avéré que certains établissements ont transféré des sommes reçues pour l'enseignement vers leur plan d'immobilisations. Malheureusement, cette manipulation des budgets résulte en un affaiblissement de notre système universitaire. Pour éviter les dérives managériales qui se sont produites ces dernières années, le CUQ devra obtenir un mandat allant beaucoup plus loin que de la recommandation de normes. Il devra s'assurer d'une réelle transparence dans l'administration des universités.

Par sa vocation, le milieu universitaire étudie le mécanisme des choses, analyse les changements sociaux, réalise des recherches menant à des avancées dans diverses disciplines, etc. Il est l'endroit de prédilection pour **examiner l'évolution du système d'éducation**, lui aussi en mouvance continue. Le CUQ devra s'intéresser à ces travaux pour soutenir adéquatement le développement du réseau universitaire, particulièrement en ce qui concerne l'offre de formation et le soutien à la recherche.

L'innovation demeure un objectif ultime pour le milieu de l'enseignement supérieur. Il est sain de vouloir s'approprier les plus récentes méthodes pédagogiques, organisationnelles ou administratives. Néanmoins, appliquer les « meilleures pratiques mondiales » exige toujours une analyse approfondie. Ainsi, les bonnes idées de la France ne sont pas toujours les plus indiquées pour le Québec. Dans plusieurs pays du monde, le milieu universitaire a dû se soumettre à la loi du marché, en partie ou en totalité. Nous devons être vigilants à cet égard. La privatisation n'aide en rien les universités ; au contraire, elle les éloigne de leur mission de base, soit l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité.

L'université demeure un service public pour l'ensemble de la société québécoise. Elle est un lieu pour réfléchir, critiquer, développer sa pensée. Elle est un lieu d'apprentissage et de préparation au marché de l'emploi – celui-ci étant considéré dans sa globalité et servi par la diversité des écoles présentes dans chaque établissement (ex. : École des sciences de la gestion, École de psychoéducation). C'est pourquoi **l'université ne doit pas céder à la tentation de satisfaire uniquement les besoins économiques** exprimés à l'intérieur de son territoire. Le développement des programmes universitaires ne doit pas être seulement lié à l'industrie et à l'entreprise privée.

La cohésion avant tout

Évidemment, qui dit « évaluation et améliorations » dit « répercussions » ! Une possible restructuration du monde universitaire au Québec ne se fera pas sans heurt. Le CUQ devra avoir l'audace de se prononcer et faire des propositions novatrices pour éliminer les aberrations du système actuel. L'annonce récente de l'établissement de HEC Montréal dans le centre-ville de la métropole en fournit un exemple parfait. À distance de marche, quatre établissements se feront compétition en sciences de la gestion...

Au cours des dernières années, **la création de campus satellites a créé beaucoup de remous**. Actuellement, il existe des cas où deux établissements d'enseignement donnent le même cours, menant à l'obtention du même diplôme, sur le même territoire. À Québec, par exemple, l'Université Laval et l'Université du Québec à Trois-Rivières offrent toutes deux le baccalauréat en psychoéducation. Cette situation a pour effet de saturer les milieux de stage. Il est de plus en plus fréquent qu'un établissement signe une entente d'exclusivité avec des lieux de pratique. Plutôt que de se dérouler dans le désordre, selon l'air du temps, le développement des universités devrait être axé sur une vision d'avenir commune.

Le CUQ devra veiller à **établir une constante collaboration entre les différents partenaires du réseau**. Il devra investir son énergie non seulement dans la Commission mixte de l'enseignement supérieur, mais aussi dans la création de maillages significatifs entre les universités. En résumé, il devra considérer le

développement de l'offre universitaire dans son ensemble, et non en silo, selon une philosophie de « chacun pour soi ». Il faut espérer, par ailleurs, que les particularités régionales seront prises en compte dans l'élaboration d'une vision commune de l'enseignement supérieur au Québec.

L'évaluation : une arme à double tranchant

La FPPU ne cache pas son inquiétude de voir, dans la liste des missions confiées au futur CUQ, celle de « concourir à l'évaluation de la qualité des activités universitaires ». La grande majorité des acteurs du milieu universitaire québécois souhaite **jouer un rôle de premier plan dans leur communauté plutôt que participer à un concours de popularité** (dont les bénéfiques paraissent plus que douteux, par ailleurs). Ils affirment ce désir sans équivoque.

Le CUQ peut-il espérer mener une telle évaluation tout en respectant le souhait légitime du milieu qu'il entend servir ? Il peut y avoir des similitudes dans les modes ou critères d'évaluation. Toutefois, ceux-ci doivent être appliqués avec souplesse, dans le respect du rôle que chaque établissement joue au sein de son milieu de vie. Une université en région ne peut poursuivre les mêmes objectifs qu'une université située au cœur de la métropole.

Les processus permettant l'évaluation de l'université dans sa globalité comportent plusieurs facettes : examen des programmes, des enseignements, des professeurs, des chargés de cours, des autres membres du personnel, etc. Sans oublier les redditions de comptes exigées par les ministères. À ce titre, on est en droit de se demander si l'université québécoise n'est pas déjà assez – voire trop – évaluée.

Le CUQ, organisme neutre et indépendant, pourrait **évaluer la pertinence des divers types d'évaluation ou de reddition de comptes**, établir leur fréquence, éliminer les répétitions, etc. Il devrait avoir aussi le mandat d'examiner le bien-fondé des évaluations en ligne. Cette méthode de collecte des opinions est en usage depuis plusieurs années déjà. Il s'avère nécessaire de faire le point sur cette pratique, autant du point de vue de l'éthique que de l'efficacité, puisqu'il n'est pas sûr que les résultats obtenus de cette façon possèdent une quelconque validité dans un contexte légal.

Les universités doivent non seulement assurer une formation de qualité, mais aussi répondre aux besoins de la société du XXI^e siècle : une communauté ouverte sur le monde, soucieuse des enjeux de développement durable et en constante évolution technologique. Il est important que les programmes fassent l'objet d'une évaluation continue en ce sens. Néanmoins, la FPPU invite les universités à faire preuve de la plus grande vigilance face au processus d'évaluation qui leur est imposé.

L'implantation d'un système d'assurance qualité **évoque la triste perspective de la marchandisation de l'enseignement**. Elle n'a pas sa place dans une société où l'université est considérée comme un service public.

Les auteurs Éric Martin et Maxime Ouellet définissent l'assurance qualité comme une « importation de la notion de la qualité totale dans le secteur de l'éducation à partir du secteur privé »³. À leurs yeux, ce concept issu du monde industriel vise à garantir au consommateur ce qu'il tirera d'un produit dans le but d'obtenir sa confiance. « En conséquence, l'assurance qualité vise à mettre en place un marché international de l'éducation basé sur une logique publicitaire fondée sur la réputation et le *branding* des établissements, c'est-à-dire sur les opérations de communication de la valeur de la marque dirigée vers la clientèle étudiante ».⁴

³ Institut de recherche et d'informations socio-économiques, « Les mécanismes d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur », novembre 2012. <http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Assurance-qualite-web.pdf>

⁴ Idem

La FPPU ne s'inscrit pas dans ce courant d'assurance qualité qui table sur la réputation des universités pour inciter les étudiants à « consommer » l'enseignement supérieur. Elle mise plutôt sur l'amélioration continue des processus existants d'évaluation et de reddition de comptes. C'est la position qu'elle a défendue lors d'une présentation à la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires du Conseil supérieur de l'éducation, à l'automne 2011. Tous les mécanismes visant à assurer la qualité de la formation universitaire doivent se traduire en une démarche rigoureuse et cohérente. Cela nécessite un engagement à long terme de la part de tous ceux qui en sont responsables.

L'université doit être le plus accessible possible. Elle est dans l'intérêt collectif de la population québécoise.

Pour un réel accès au savoir

L'accès au savoir est une réalité récente au Québec. En 1960, il n'y avait que 22 000 personnes inscrites aux études supérieures; en 2013-2014, on en comptait plus de 300 000⁵. Le Québec a donc fait un rattrapage important dans ce domaine. Cependant, **l'accessibilité des études supérieures ne peut être vue comme un acquis** dont on n'a plus à se préoccuper. Bien au contraire, elle est sensible à toutes les fluctuations induites par les décisions politiques en matière d'éducation.

L'accessibilité est à la fois géographique, financière, socio-économique et culturelle. Le Québec compte 99 établissements collégiaux et 18 établissements universitaires, dont 10 appartiennent au réseau de l'Université du Québec, qui couvre tout le territoire de la province. Cette accessibilité géographique est l'un des joyaux du Québec. Elle a permis d'augmenter de beaucoup le taux d'inscription aux études supérieures. Malgré tout, les universités en région doivent déployer des efforts constants pour recruter des étudiants, qui sont souvent de première génération. Pour pouvoir réduire l'écart de diplomation par rapport aux grands centres urbains, ces établissements doivent bénéficier d'un financement adéquat et être en mesure d'offrir une belle gamme de programmes. C'est à ce prix que nous pouvons attirer et garder les jeunes dans nos régions.

Le Québec a encore du travail à faire pour rattraper le Canada sur le plan du taux de diplomation au deuxième et au troisième cycle. Pour y parvenir, il faut établir une stratégie globale qui respecte le développement naturel de chaque université. Il importe aussi de mettre en place des mesures pour augmenter la persévérance aux études et la rétention des étudiants jusqu'à l'obtention du diplôme.

La composition du futur conseil

Pour la FPPU, il est essentiel que le CUQ mette à profit toute la diversité de la communauté universitaire. **Le futur conseil devra refléter la pluralité du milieu qu'il entend représenter**, qui inclut professeurs, administrateurs, chargés de cours, professionnels et autres membres du personnel. Les individus qui y siégeront devront être bien outillés, en termes de connaissance du milieu, pour poser un regard éclairé sur l'enseignement supérieur et collaborer à l'évolution des universités au Québec.

Depuis quelques années, nous constatons que les universités ont laissé beaucoup de place dans leur conseil d'administration à des membres externes, ce qui a influencé leur mode de gestion. Force est de constater que ces personnes ont fréquemment affiché une méconnaissance du milieu universitaire. Dans

⁵ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, « Projet de création du Conseil des universités du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur », 2016.

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Commun/Consultations_ES/Document_consultation_Universites.pdf

certaines contextes, cette méconnaissance peut mener à la prise de décisions accueillies avec plus ou moins d'enthousiasme sur les campus. **L'université ne peut être vue et gérée comme une entreprise privée.** Sa direction doit respecter sa mission première qui, rappelons-le, regroupe l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité.

LE RÔLE DE LA COMMISSION MIXTE

Selon la FPPU, la nouvelle structure de soutien au réseau québécois des établissements d'enseignement doit **prioriser les échanges interuniversitaires.** C'est pourquoi nous nous interrogeons sur la pertinence de créer une Commission mixte de l'enseignement supérieur proprement dite.

Bien sûr, nous sommes en faveur d'une communication accrue entre le milieu universitaire et le milieu collégial. La mise en commun d'informations pertinentes enrichirait tous les partenaires et accélérerait le progrès du réseau. Mais faut-il pour cela créer une structure permanente, forcément lourde et coûteuse ? Le resserrement des liens de solidarité pourrait passer par la création d'un simple bureau de liaison entre le Conseil des universités et le Conseil des collèges. Ce bureau organiserait des rencontres conjointes à intervalles réguliers entre les deux entités. Il n'en faudrait pas davantage, à notre avis, pour insuffler un esprit de coopération au réseau tout entier.

D'autres avenues existent pour favoriser les collaborations entre universités et collèges. Lorsque la proximité géographique le permet, par exemple, deux établissements peuvent partager des installations (gymnase, bibliothèque, etc.), qu'il est ensuite plus facile d'entretenir et d'améliorer.

Dernièrement, dans son mémoire déposé au Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale, la FPPU se disait préoccupée du fait que des équipements sont sous-utilisés faute de ressources humaines ou financières. *« Il arrive donc qu'un appareil valant plus de 1 M\$ ne serve qu'à quelques reprises, parce que personne n'est là pour le faire fonctionner ! Il faudrait plutôt prévoir une somme suffisante pour couvrir en totalité le salaire du professionnel de recherche affecté à cette tâche. Meilleure est sa maîtrise de l'instrument, meilleur est le service offert aux chercheurs. »*⁶ Resserrer le maillage entre la recherche universitaire et collégiale pourrait permettre une meilleure utilisation de certains équipements de pointe.

Il faut cependant éviter la tentation d'une réflexion à dominante économique. **Les maillages devront servir à améliorer l'enseignement supérieur au Québec, et non à économiser** en poussant les partenaires au partage systématique des ressources. Par exemple, les établissements qui décideraient de fusionner leurs bibliothèques pourraient réinvestir ailleurs les sommes ainsi épargnées. Ils pourraient notamment enrichir leurs collections, ajouter des ressources pédagogiques ou acquérir de nouvelles technologies en lien avec le service aux étudiants.

⁶ Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche. « Fondamental... pour l'avenir du Canada », octobre 2016. <http://www.fppu.ca/wp-content/uploads/2016/10/FPPU-science-fondamentale-2016.pdf>

UN ATOUT POUR LE CUQ : LES PROFESSIONNELS

DES AGENTS DE SUCCÈS

Trop souvent, le grand public croit que le milieu universitaire se compose de seulement deux groupes : la population étudiante et le personnel enseignant, cette dernière catégorie regroupant professeurs et chargés de cours. Malheureusement, le travail du personnel de soutien, technique et professionnel est méconnu ou tout simplement ignoré. Or, ces gens constituent des maillons importants de l'enseignement supérieur au Québec.

L'apport des professionnels est, sans conteste, fondamental à la bonne marche des universités. Ces travailleurs hautement qualifiés s'investissent dans toutes les sphères d'activité : administration, pédagogie ou recherche. Le tableau suivant donne un aperçu de la diversité de leurs champs d'expertise.

Exemples de postes occupés par des professionnels en milieu universitaire

Secteur administratif	Agent de gestion financière Chargé de projet en informatique Coordonnateur aux programmes
Secteur pédagogique	Coordonnateur de stages Conseiller pédagogique Bibliothécaire
Secteur de la recherche	Agent de recherche Conseiller à la recherche Responsable de laboratoire

Indispensables à la vie universitaire, les professionnels jouent un rôle crucial pour maximiser, entre autres, le développement des programmes et l'avancement de la recherche. Beaucoup agissent à titre de bras droit d'un cadre ou d'un chercheur. Ceux qui occupent un poste stable deviennent souvent les gardiens de la tradition dans leur département, école, chaire ou service, en préservant la mémoire des travaux menés depuis leur arrivée.

Les professionnels contribuent de manière fondamentale à la réussite étudiante. Ils travaillent en première ligne auprès de toutes les clientèles des universités. Ils connaissent intimement les besoins des étudiants, les embûches que ceux-ci doivent surmonter et les stratégies qui mènent au diplôme. Ce contact étroit avec les personnes qui sont au cœur de la vie universitaire permet aux professionnels d'acquérir au quotidien une précieuse spécialisation.

Ces travailleurs sont donc des témoins privilégiés du développement du milieu universitaire québécois, vu sous l'angle des clientèles étudiantes. Les psychologues et les infirmiers actifs sur les campus ont une perspective unique sur la question. Il en va de même pour les professionnels chargés de conseiller les étudiants provenant de l'étranger ou composant avec un handicap. Ils ont vu et vécu de près les changements qui ont touché le système de l'enseignement supérieur ces dernières années. Par exemple, à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, le nombre d'inscriptions dues à des ressortissants d'autres pays a explosé. À son arrivée en 2009, la conseillère auprès des étudiants étrangers s'occupait de 35 personnes ; aujourd'hui, il y en a 400 !

Le personnel professionnel participe aussi au processus d'élaboration et d'évaluation des programmes, et ce, pour tous les cycles universitaires. Il apporte un point de vue important lors des discussions menant à la création de nouveaux cursus.

Par ailleurs, les professionnels démontrent beaucoup de créativité pour dénouer divers problèmes d'ordre administratif. Ils font des suggestions concrètes pour améliorer la gestion au quotidien. Les dernières années ont été éprouvantes sur le plan budgétaire dans les universités. Les professionnels ont contribué à trouver des solutions, par exemple pour éviter l'abolition de postes.

Les professionnels universitaires méritent donc pleinement d'obtenir une place au CUQ. Leur perspective particulière, nourrie par leur travail quotidien, enrichira assurément les débats du conseil. En effet, ce personnel possède une connaissance approfondie des rouages du système de l'enseignement supérieur. Il est déjà engagé dans le développement et la mise en place des processus actuels. Ferré en analyse et en évaluation, il est en mesure de proposer des correctifs applicables aux problèmes soulevés. D'ailleurs, les professionnels participent déjà depuis plusieurs années à la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires du Conseil supérieur de l'éducation. Une reconnaissance implicite de la valeur de leur apport au milieu universitaire.

CONCLUSION

La FPPU est d'avis que l'implantation d'un Conseil des universités du Québec sera bénéfique pour le milieu universitaire québécois. Tous les acteurs de l'enseignement supérieur doivent s'unir pour faire avancer leur cause. Cet essor requiert l'adoption d'une vision commune aux objectifs clairs.

La FPPU réaffirme que la présence du personnel professionnel est essentielle à la crédibilité et à la réussite du futur conseil. Ses membres apportent une contribution inestimable à de nombreux dossiers, au travail comme ailleurs.

À l'instar de ses partenaires universitaires, la FPPU formule huit recommandations concernant la création du CUQ. Ces consensus qui prévalent dans le réseau de l'enseignement supérieur constituent autant de gages de succès pour l'organisme qui doit bientôt être formé.

Au sujet du futur Conseil des universités du Québec, nous proposons donc :

- 1.** Qu'il soit composé d'une majorité de membres issus des différents groupes appartenant à la communauté universitaire ;
- 2.** Qu'il ait le statut d'organisme public indépendant du gouvernement et des ministères ainsi que des administrations universitaires ;
- 3.** Qu'il soit doté de l'autonomie conceptuelle, opérationnelle et administrative en disposant de son propre budget, voté annuellement par l'Assemblée nationale. Il doit notamment disposer des ressources nécessaires pour documenter et analyser les données relatives au financement (sources, distribution, utilisation) des universités québécoises ;
- 4.** Qu'il ait une mission de conseil et de coordination du développement du réseau universitaire et s'assure ainsi de mettre fin à la compétition entre les universités ;
- 5.** Qu'il repose sur les principes suivants : l'accessibilité aux études postsecondaires, l'autonomie institutionnelle, la liberté académique, la gestion collégiale, la collaboration entre les établissements et la conception de l'université comme service public ;
- 6.** Qu'il fasse la promotion d'une université libre, démocratique et accessible, partout au Québec, en la protégeant de la marchandisation ;
- 7.** Qu'il ne conduise pas à l'implantation de mécanismes d'assurance qualité, qui se traduisent par une coercition s'exerçant tant sur le personnel que sur la population étudiante, ni à une standardisation des contenus pédagogiques ;
- 8.** Que la création de cette nouvelle structure soit accompagnée d'un réinvestissement substantiel et récurrent.